



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - **Identification de la Collectivité :** **VILLE DE VALOGNES**  
**Place Général de Gaulle**  
**50700 – VALOGNES**
  
2. - **Mode de passation du Marché :** Procédure adaptée en application des articles 28, 40 du Code des Marchés Publics.
  
3. - **Objet du Marché :** REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'HOTEL DES IMPOTS -
  
4. - **Obtention du dossier :** *Remise gratuite du dossier contre une demande écrite aux services techniques de la Mairie de 50700 VALOGNES – Le DCE est également consultable et téléchargeable sur le site [www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com) (renseignements : 02.99.55.02.05)*
  
5. - **Délai de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
  
6. - **Justifications à produire :**
  - Lettre de candidature et habilitation du mandataire (*formulaire DC1*)
  - Lettre du candidat (*formulaire DC2*)
  - Copie du jugement prononcé en cas de redressement financière
  - Déclaration du chiffre d'affaires, certificats professionnels et capacités techniques de l'entreprise
  - Attestations d'assurances couvrant les risques professionnels
  - certificats de capacités pour des opérations similaires de moins de 3 ans*(Pour toute précision sur les justifications à produire, se reporter au règlement de la consultation).*
  
7. - **Modalités de financement :** Fonds propres (*autofinancement*) et emprunts (*budget primitif 2011*)

8. – Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
9. - Renseignements techniques : SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX  
Monsieur Fabrice AUBRY  
☎ 02.33.95.82.01 – fax 02.33.95.82.13
10. – Date limite de réception des offres : Lundi 19 décembre 2011, 12 heures
11. – Date d'envoi de l'avis : Jeudi 17 novembre 2011
12. – Procédure de recours et délais : Tribunal administratif 3, rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN
- Référé précontractuel avant conclusion du marché
  - Référé contractuel dans le délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, dans un délai de 6 mois à compter de la signature du marché
  - Recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de la notification.